

Bulletin sur l'accréditation des exploitants de réseaux d'eau potable et d'eaux usées

ISSN 2818-0895

Dans ce numéro

Pleins feux sur...

- MaintenanceFest
- Bibliothèque de ressources en ligne du CWAE
- Modernisation du SAOIEE

Le saviez-vous...?

- Portail de jumelage des exploitants d'installations
- Examens d'accréditation des exploitants en formation
- Code de déontologie

Événements et annonces

- Enquête sur le personnel
- Nouveau site Web du BOAE
- Événements concernant le secteur
- Le Défi Aqualunaire

À venir!

- Formulaire en ligne

»»» Le saviez-vous...?

Portail de jumelage des exploitants d'installations

Outil de recherche d'emploi

Au début de la pandémie de COVID-19, le ministère a lancé le portail de jumelage des exploitants d'installations pour aider à mettre en relation les propriétaires de réseaux à la recherche de ressources en personnel avec les exploitants certifiés et agréés susceptibles d'être embauchés. Le ministère continue d'offrir ce service gratuitement.

Le fonctionnement du portail est simple. Lorsque des propriétaires de réseaux recherchent des exploitants sur le portail, ils reçoivent une liste de profils d'exploitants inscrits dans le système et correspondant à leurs critères. À partir de là, ils peuvent contacter les exploitants inscrits pour échanger sur d'éventuelles opportunités d'emploi.

Les exploitants qui s'inscrivent sur le portail peuvent fournir leurs coordonnées, leur disponibilité, le type de certificat(s) et de permis qu'ils détiennent, ainsi que leur numéro d'identification d'exploitant. Une fois ces informations vérifiées par le Bureau ontarien d'accréditation en matière d'eau et d'eaux usées (BOAE), le profil de chaque exploitant pourra être consulté par les propriétaires de réseaux et par l'employeur actuel de l'exploitant.

Le portail est conçu pour aider les propriétaires de réseaux à trouver des exploitants disponibles en fonction de leurs qualifications, de leur disponibilité et de leur localisation selon leurs critères de recherche, il est donc important que les exploitants gardent leurs informations bien à jour.

Les exploitants inscrits peuvent modifier leur profil pour indiquer les jours de la semaine où ils peuvent travailler, s'ils peuvent travailler de jour, de nuit ou les deux, et là où ils sont disponibles pour travailler.

1

Portail de jumelage des exploitants d'installations

Pour s'inscrire sur le portail, rendez-vous sur:

<https://pjei.ene.gov.on.ca/>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation du portail, consultez le site du BOAE:

<https://owwco.ca/fr/portail-de-jumelage-des-exploitants-dinstallations/>



Le Maintenancefest soutient les exploitants de réseaux d'eau potable

Pour plus d'informations sur les possibilités de formation du CWAE dans l'ensemble de l'Ontario, veuillez consulter le site

<https://wcwc.ca/fr/>

➤➤➤ Après une interruption de trois ans, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE) a eu le plaisir de reprendre l'un de ses événements de formation les plus populaires, Maintenancefest.

Maintenancefest est une occasion de formation unique qui est particulièrement précieuse en raison de l'expérience pratique qu'il offre aux exploitants de réseaux d'eau potable. Cette année, plus de 80 participants ont assisté à l'événement à Walkerton, en Ontario, les 29 et 30 août.

Les participants ont suivi six modules de formation de leur choix, obtenant 1,2 unité de formation continue sur une période de deux jours. Les modules couvraient les sujets suivants :

- Laboratoire d'essai de floculation
- Soupapes de réglage de pression
- Exigences en matière de tenue de documents
- Rinçage unidirectionnel
- Refoulement et raccordement croisé
- Éléments de base de la localisation de services publics
- Équipement de dosage chimique
- Essais de pression hydrostatique



Tellement heureux d'avoir fait partie de ce Maintenancefest. Très bien présenté et organisé.



Examens en ligne d'accréditation des exploitants en formation

Des examens en ligne d'accréditation des exploitants en formation sur le lieu de travail sont proposés dans toute la province. Ces examens en ligne permettent aux propriétaires et aux autorités chargées de l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées des municipalités et des Premières Nations de programmer et d'organiser les examens d'accréditation des exploitants en formation sur leur lieu de travail.

L'examen se déroule sur le lieu de travail avec un surveillant sur place désigné par l'employeur et est supervisé à distance par un surveillant virtuel (BOAE).

Exigences relatives au lieu de travail

L'employeur doit mettre à la disposition des participants les équipements suivants:

- Un ordinateur de travail ou un ordinateur portable pour chaque participant et pour le surveillant sur place. Les ordinateurs personnels ne sont pas autorisés.
- Une webcaméra ou un ordinateur portable avec une webcaméra intégrée gérée par le surveillant sur place pour permettre au surveillant virtuel (BOAE) d'avoir une vue complète de la salle d'examen, du surveillant sur place ainsi que des participants et de leurs espaces de travail pendant toute la durée de l'examen.

L'aménagement de la salle d'examen est soumis à l'approbation du BOAE. La salle d'examen

- doit disposer de tables ou d'un espace de travail suffisamment grand pour accueillir un ordinateur et offrir un espace d'écriture.
- doit disposer d'un accès à l'internet.
- doit disposer d'un espace suffisant pour permettre aux participants d'être assis à une distance d'au moins 2 mètres les uns des autres.
- doit être située dans un lieu de travail sûr, calme et à l'abri des distractions.

Si vous êtes un employeur souhaitant organiser un examen sur place, nous vous invitons à lire la FAQ du BOAE à l'adresse suivante: <https://owwco.ca/fr/examens-daccreditation-des-exploitants-en-formation-faqs/>

Les frais

➤➤➤ Pour les participants

Les candidats à l'examen paient le droit d'examen normal (50 \$) lorsqu'ils soumettent leur demande d'inscription à l'examen.

➤➤➤ Pour les employeurs

Les employeurs sont chargés de trouver un site approprié (voir à gauche) et doivent payer des frais administratifs de 300 \$ au BOAE pour chaque séance.

Ces frais couvrent les coûts liés à la sélection et à la formation de nouveaux surveillants sur place, à la vérification de la technologie utilisée, à l'évaluation de l'environnement d'examen et à la surveillance virtuelle (par le BOAE).

Si un examen est surveillé par un surveillant sur place déjà formé par le BOAE (au cours des 12 derniers mois) et que la formation du surveillant n'est pas requise, le coût est ramené à 250 \$.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE)

La bibliothèque de ressources en ligne du

➤➤➤ Si vous cherchez des informations fiables sur l'eau potable, consultez le site:
<https://wcwc.ca/fr/services/bibliotheque-de-ressources-sur-leau-potable/>

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (CWAE) gère une bibliothèque de ressources en ligne sur l'eau potable afin d'améliorer l'accès à l'information pour les professionnels de l'eau potable.

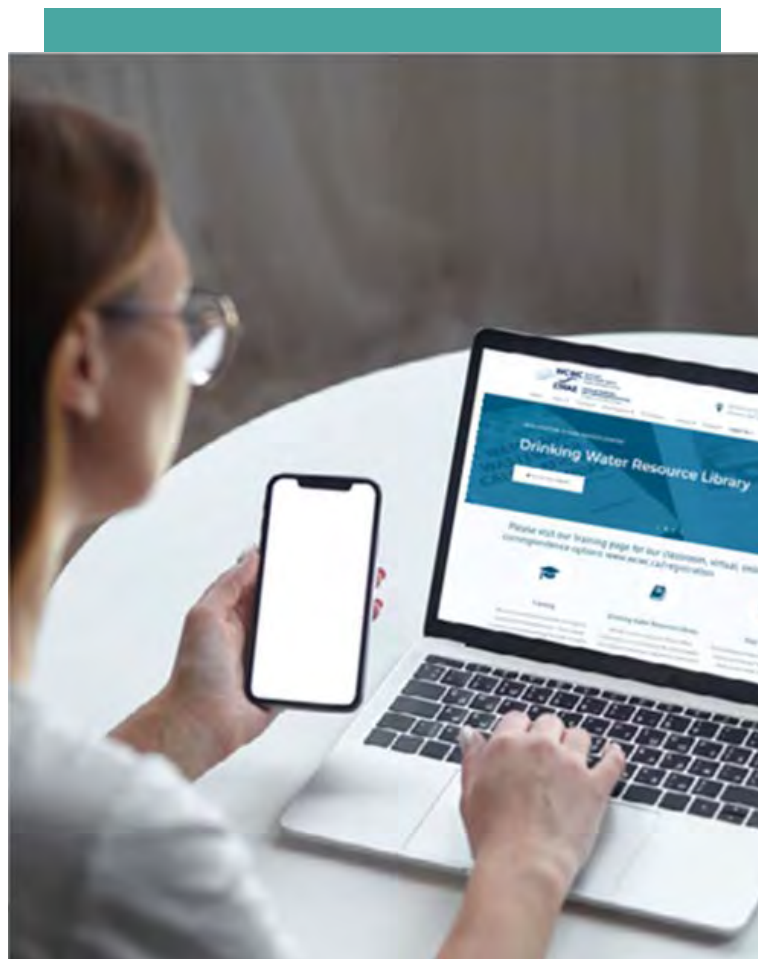
La bibliothèque de ressources sur l'eau potable contient des milliers de ressources relatives au traitement de l'eau potable, à la sécurité, aux pratiques exemplaires et aux problèmes émergents et courants rencontrés en Ontario. Toutes ces informations sont vérifiées par le personnel du CWAE.

Le CWAE a créé des groupes pour les recherches les plus populaires, ce qui facilite la recherche d'informations. Parmi ces sujets figurent les orientations réglementaires, les cyanobactéries (algues bleues), l'arsenic, le plomb, les légionelles et les microplastiques.

Vidéos pratiques

Le CWAE produit également des vidéos pratiques pour les personnes qui débutent dans le secteur. Pour trouver des vidéos étape par étape, cliquez sur le lien de la page d'accueil de la bibliothèque. Ou rendez-vous sur la chaîne YouTube <https://www.youtube.com/@walkertoncleanwatercentre>

Accédez gratuitement aux fiches d'information, aux vidéos, aux modèles, aux normes industrielles, aux guides d'étude, aux problèmes pratiques, aux présentations, aux ressources de cours et aux ressources de tests pilotes du CWAE sur le site <https://wcwc.ca/fr/services/bibliotheque-de-ressources-sur-leau-potable/>



Des suggestions de contenu?

Communiquez avec la bibliothèque par courriel:

dwrl@wcwc.ca

Nouveaux formulaires en ligne

Le ministère est en train de moderniser et de remplacer ses formulaires afin de faciliter l'accès aux services et leur paiement.

Ces nouveaux formulaires en ligne permettront d'accélérer le processus de demande, de le rendre plus efficace et de le dématérialiser.

»»» Le paiement effectué avec une carte de crédit ou de débit Mastercard ou Visa sera traité automatiquement une fois que le formulaire complété aura été soumis.

Facile d'utilisation

La nouvelle procédure de soumission des formulaires en ligne vous permettra de remplir les formulaires à partir de votre navigateur ou d'un document PDF à remplir sur ordinateur.

- Pour les demandes simples, la version navigateur est rapide et pratique, vous permettant d'accéder aux services à partir de votre ordinateur personnel ou de votre appareil mobile.
- Les demandes plus longues pouvant nécessiter l'intervention de superviseurs ou de gestionnaires peuvent être complétées en utilisant la version PDF du formulaire.
 - Ce format peut être envoyé à différentes personnes par courriel et vous permet d'obtenir les signatures dont vous pourriez avoir besoin de la part de différentes parties, puis de finir de remplir le document avant de soumettre le formulaire.

Chacune de ces options vous permet de joindre des copies électroniques de documents justificatifs à votre demande.

Besoin d'aide pour vous familiariser avec cette nouveauté?

Les formulaires de changement d'adresse et de demande d'accès au SAOIEE ont déjà été publiés dans les nouveaux formats et sont accessibles sur le site Web du BOAE: <https://owwco.ca/fr/formulaires-et-directives%20/>. Les autres formulaires seront mis en ligne dans les mois à venir. N'oubliez pas de consulter le site Web du BOAE pour vous tenir informé des annonces et des mises à jour.

Pour faciliter cette transition, le site du BOAE, <https://owwco.ca/fr/>, proposera des ressources telles que des FAQ et des guides pour vous aider à utiliser les nouveaux formulaires.

Modernisation du SAOIEE

En novembre 2022, le ministère a commencé à étudier la modernisation de l'actuel système d'accréditation des opérateurs d'installations d'eau et d'eaux usées (SAOIEE) afin d'améliorer la prestation des services du programme d'accréditation.

Le ministère a invité les exploitants, les représentants des propriétaires de réseaux et des autorités d'exploitation, et les fournisseurs de formation à participer à des entretiens d'une heure afin de comprendre leur expérience relative à la manière dont les services sont fournis actuellement et leurs attentes à l'égard d'un modèle de prestation de services modernisé.



Au total, trente personnes ont été interrogées. Selon cette étude, les principales attentes en matière de modernisation sont les suivantes:

- La possibilité pour les exploitants de soumettre et de payer leurs demandes en ligne.
- La possibilité pour les exploitants de suivre et de gérer les informations relatives à leur accréditation de manière continue (ajout d'expérience, de formation, etc.).
- L'amélioration des fonctionnalités de l'application, telles que la vérification des erreurs et l'insertion automatique d'informations provenant de leur profil.
- L'amélioration de la liste des cours.

Le ministère travaille actuellement à définir des options permettant de répondre aux besoins et aux attentes recensés lors de ces entretiens. D'autres échanges sont en cours avec des exploitants, des représentants des propriétaires de réseaux et des autorités d'exploitation, et avec des fournisseurs de formation en vue de mettre à l'essai et de perfectionner les prototypes de systèmes d'accréditation.

A vertical photograph of industrial water treatment equipment, showing large cylindrical tanks and blue structural components. A green arrow points upwards on the left side of the image.

>>> Le saviez-vous...?

Code de déontologie pour les exploitants

7

Il est important que les exploitants et les analystes de la qualité de l'eau fassent preuve d'intégrité dans leur travail. C'est pourquoi agir avec honnêteté, professionnalisme et intégrité en vue de protéger la santé publique et l'environnement est exigé par le règlement relatif à l'accréditation des exploitants de réseaux d'eau potable et des analystes de la qualité de l'eau (Règl. de l'Ont. 128/04 <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/040128> et le règlement relatif à l'agrément des exploitants de stations d'épuration des eaux usées (Règl. de l'Ont. 129/04, <https://www.ontario.ca/laws/regulation/040129>).

Afin de garantir un comportement éthique, le ministère est autorisé à prendre des mesures disciplinaires si un exploitant ou un analyste de la qualité de l'eau ne respecte pas ces exigences, et ce en vue de maintenir l'intégrité du programme d'accréditation des exploitants.

Exigences de la législation provinciale

Comme le prévoit la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, la population de l'Ontario est en droit d'escompter que son eau potable soit salubre.

Selon le Règl. de l'Ont. 128/04 et le règlement relatif aux réseaux d'eau potable (Règl. de l'Ont 170/03), en vertu de la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, et selon le Règl. de l'Ont. 129/04, en vertu de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, il est attendu des exploitants qu'ils:

- fassent preuve de soin, de diligence et de compétence en ce qui a trait à l'exploitation et à l'entretien des réseaux d'eau potable.
- agissent de façon honnête, compétente et intègre pour garantir la protection et la sécurité des usagers des réseaux d'eau potable.
- détiennent un certificat d'exploitant valide correspondant à leur rôle et au type de sous-système(s) réglementé(s) d'eau potable ou d'installation(s) de traitement des eaux usées qu'ils exploitent.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a récemment publié le Code de déontologie des exploitants de réseaux d'eau potable qui jette les bases d'une pratique éthique en matière d'exploitation de l'eau potable.

suite à la page suivante



Pratiques de travail éthiques

Le Code de déontologie des exploitants de réseaux d'eau potable, qui peut être consulté sur le site du ministère <https://www.ontario.ca/fr/page/exploitants-deau-potable-formation-et-accréditation>, comprend deux parties : les exigences des exploitants en application des lois provinciales et les pratiques de travail éthiques, qui sont reprises ci-dessous de façon résumée.

Si vous détenez un certificat d'exploitant de réseau d'eau potable ou d'analyste de la qualité de l'eau, ou si vous demandez un certificat pour travailler au sein d'un réseau d'eau potable en Ontario, vous devrez reconnaître et attester ce qui suit:

- fasse preuve de professionnalisme, de respect et d'honnêteté, et fasse preuve de soin et de diligence pour assurer l'acheminement d'eau potable saine et fiable aux citoyennes et citoyens de l'Ontario qu'il dessert;
- s'efforce de répondre pleinement aux attentes du public et de l'employeur en matière d'excellence du service ou de les dépasser;
- exerce la profession d'exploitant de réseau d'eau potable au meilleur de ses capacités en se conduisant avec intégrité;
- effectue le travail d'exploitation avec le degré de compétences et d'aptitudes requis par le type et la classification de ses accréditations en matière d'eau potable;
- tient avec diligence des registres et des dossiers qui sont lisibles, exacts et qui reflètent le travail réglementaire effectué, de sorte qu'ils puissent être pris en compte par d'autres exploitants, employeurs, organismes de réglementation et autres, selon les circonstances;
- demande des conseils et des renseignements à l'exploitant responsable en chef du réseau ou à l'exploitant responsable, le cas échéant, pour l'aider à s'assurer de la meilleure marche à suivre;
- se conforme à la législation, aux règlements, aux documents d'orientation connexes, aux procédures d'exploitation normalisées, aux directives et à tout autre code de conduite ou politique exigé par la loi ou par l'employeur pour assurer l'efficacité des activités;
- détienne un certificat d'exploitant valide et approprié lors de l'exécution de tâches d'exploitation devant être réalisées par un exploitant agréé, comme l'exige la loi;
- mette à la disposition du propriétaire ou de l'organisme d'exploitation du sous-réseau où il travaille un certificat de qualification valide afin qu'il puisse être affiché bien en vue sur son lieu de travail ou dans les locaux d'où le sous-réseau est géré;

Suite à la page suivante >>>



Pratiques de travail éthiques (suite)

- interagisse avec ses pairs, les apprentis, les gens de métier, les membres d'autres professions ou métiers et toutes les autres personnes qu'il rencontre sur son lieu de travail de façon à :
 - faire preuve de courtoisie, d'honnêteté, d'intégrité, de bonne foi et de respect;
 - être professionnel et courtois;
 - partager ses connaissances avec les autres exploitants;
 - s'abstenir de commettre des actes de discrimination et de harcèlement;
 - éviter tout comportement violent envers une personne;
- remplisse ses fonctions liées à la formation, y compris en :
 - recherchant de la formation pour améliorer ses connaissances et ses compétences en matière d'exploitation;
 - faisant des efforts pour en apprendre davantage sur les nouvelles technologies et les problèmes émergents;
 - suivant toute formation requise pour maintenir son accréditation et le renouvellement de son accréditation;
 - respectant les exigences approuvées en matière de formation en milieu de travail;
- remplisse son devoir d'agir légalement, notamment en :
 - agissant conformément à toutes les lois pertinentes à son emploi en tant qu'exploitant de réseau d'eau potable ou de superviseur d'autres personnes au sein du sous-réseau d'eau potable dans lequel il exerce ses fonctions;
 - n'acceptant pas les gratifications;
- conserve une relation professionnelle avec l'administrateur du programme d'accréditation, le Bureau ontarien d'accréditation en matière d'eau et d'eaux usées et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, notamment en :
 - étant honnête au moment de remplir et de présenter tout formulaire de demande, renseignement ou document pour appuyer l'évaluation de ses demandes, évaluations ou processus d'examen;
 - répondant aux communications rapidement, de façon complète et sous la forme demandée;
 - collaborant avec l'administrateur du programme d'accréditation selon les circonstances.



Enquêtes du ministère sur le personnel

10

Nous vous remercions d'avoir répondu à l'enquête du ministère auprès des exploitants en formation, des exploitants de réseaux d'eau potable ou d'eaux usées et des employeurs.

Début octobre 2023, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a lancé trois enquêtes auprès des exploitants du secteur de l'eau potable et des eaux usées, des opérateurs en formation et de leurs employeurs.

Les enquêtes ont permis aux membres de la communauté réglementée des exploitants du secteur de l'eau potable et des eaux usées de se faire entendre. Merci à toutes les personnes qui y ont participé!

Le ministère analysera les résultats de l'enquête pour obtenir des indications de la part de la communauté réglementée afin de mieux comprendre la situation actuelle dans laquelle le personnel d'exploitation des réseaux d'eau et des eaux usées évolue, et notamment les motivations et les obstacles qui pèsent sur la profession.

Les résultats aideront le ministère à définir des actions qui pourraient être nécessaires pour garantir une main-d'œuvre solide et durable dans le secteur de l'eau et des eaux usées en Ontario.

Un regard neuf

Actualisation du site Web du BOAE

Nous sommes heureux d'annoncer l'actualisation du site Web du BOAE, <https://owwco.ca/fr>, qui a été mise en ligne en décembre 2023. Le site a été mis à jour en fonction des informations et des rétroactions fournies par les exploitants et les parties prenantes dans le cadre des enquêtes précédentes. Parmi les caractéristiques notables, citons l'optimisation du site pour les navigateurs de téléphones mobiles, ce qui permet un meilleur accès en déplacement, une meilleure accessibilité et une navigation simplifiée pour vous aider à trouver plus rapidement les informations dont vous avez besoin. En plus de la nouvelle présentation plus professionnelle, des mises à jour mineures du contenu ont également été effectuées pour améliorer votre expérience.

»» Événements concernant le secteur

Communiquer avec la communauté en Ontario et en personne

Événement	Organisateur	Date	Lieu
Conférence et salon sur l'eau de l'Ontario pour l'avenir 2024	OWWA/WEAO	5 - 7 mai 2024	Niagara Falls Convention Centre : 6815 Stanley Avenue, Niagara Falls, Ontario
Conférence internationale sur les ressources en eau et le développement durable (ICWRSD)	WASET	20 - 21 sept. 2024	Toronto, Ontario

Légende

OWWA: Ontario Water Works Association

WASET: World Academy of Science, Engineering and Technology

WEAO: Water Environment Association of Ontario

Le Bulletin sur l'accréditation des exploitants est une publication du Bureau des programmes d'accréditation et de délivrance des permis, Division des politiques environnementales, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs>

ISSN 2818-0895

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024

Ontario 